



Contrat de travail en 4 x 8 signé depuis 2001 , mais non appliqué

Par **steph 67**, le **17/12/2011** à **19:37**

Bonjour, nous faisons partie de la convention collective des graphiques et imprimeur
labour.rnen 2001 la société depose le bilan, nous sommes racheté par un autre groupe.rnles
salariés qui sont gardés ont un nouveau contrat, avec les conditions du preccecent contrat :
c'est a dire du 4 x 8. tout le monde signe sont contrat. avec le contexte actuel .rnmais nous
apprenons a la reprise en 2001 que nous travaillons qu 'en 2 x 8 .rnfaute de boulot .avec
legere perte de salaire, mais plus de nuit a faire.rnce qui satisfait tout le monde. et cela
pendant 10 ans..rnet la surprise en 2012 notre cher directeur aimerait que l'on repasse en 4 x
8rnmais sur les 20 personnes concernés 17 sont contre .rnalors ma question est peut il nous
obliger a reprendre le travail en 4x8 au bout de 10 ans !!!.??.rnMerci d'avance